



Commerce | Prime syndicale!

E.R. : Stijn Vandercruysse Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles

21/6/18

Vous travaillez dans un commerce de détail alimentaire, une grande entreprise de vente au détail ou un grand magasin ? Vous allez recevoir une prime syndicale !

À combien s'élève le montant de la prime ?

La prime s'élève à 135 euros pour les travailleurs qui payent leur affiliation au tarif plein. Pour les travailleurs qui bénéficient d'un tarif préférentiel, le montant s'élève à 67,50 euros par an. Pour recevoir la prime complète, vous devez être affilié au Syndicat libéral au plus tard au 1er janvier 2018. En outre, vous devez être actif dans le secteur au 15 juin 2018.

Quelles sont les formalités à remplir ?

Vous allez recevoir, conjointement à votre fiche de salaire, une attestation de votre employeur, que vous devez remettre dûment complétée à [votre secrétariat CGSLB](#).

Quand la prime sera-t-elle versée ?

La prime syndicale vous sera versée dès que vous aurez déposé votre attestation à [votre secrétariat CGSLB](#). Les paiements sont effectués du juin au septembre 2018.

Vous avez d'autres questions ?

N'hésitez pas à prendre contact avec [votre secrétariat CGSLB](#)

En s'affiliant à la CGSLB, vos collègues, vos amis et les membres de votre famille peuvent aussi bénéficier des avantages de l'affiliation : <http://www.cgslb.be/fr/avantages>

Vous voulez vous affilier ? <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb>

Coordonnées (en majuscules s.v.p.)

nom		prénom	
rue		code postal	commune
n° registre nat. (dos de la carte d’identité)		sexe <input type="radio"/> homme <input type="radio"/> femme	
		date de naissance	
nationalité		langue <input type="radio"/> français <input type="radio"/> néerlandais	
état civil		nom partenaire	
compte en banque IBAN		BIC	
tél.		gsm	
e-mail privé		e-mail travail	

Affiliation syndicale

je souhaite m’affilier dans la zone où j’habite je travaille

à inscrire à partir du		venant de la	<input type="radio"/> CSC <input type="radio"/> FGTB <input type="radio"/> CGSLB <input type="radio"/> nouvel affilié
y affilié depuis le		jusqu’au	(joindre l’attestation s.v.p.)

Renseignements Professionnels

nom employeur

adresse	
en service à partir du	
commission paritaire	secteur entreprise
<input type="radio"/> ouvrier <input type="radio"/> employé <input type="radio"/> cadre	numéro d’entreprise
temps plein <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non si non, je travaille.....h./semaine	temps plein.....h./semaine
<input type="radio"/> chômage complet <input type="radio"/> étudiant <input type="radio"/> autre	signature affilié(e)
zone	
secrétariat	

La CGSLB conserve et traite vos données par voie informatique dans le cadre de la prestation de services aux affiliés. Conformément aux dispositions de la loi sur la protection de la vie privée, vous êtes en droit de les consulter et de les rectifier.

Mandat de prélèvement SEPA domiciliation européenne perception récurrente (Business to Customer)

En signant ce formulaire vous autorisez la CGSLB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CGSLB. Vous bénéficiez du droit d’être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Votre banque peut vous informer sur vos droits liés à votre mandat.

DONNÉES TITULAIRE DU COMPTE (à compléter par le débiteur)

nom

adresse

numéro de compte

IBAN

BIC

nom affilié (si autre que débiteur).....

fait à signature

le

DONNÉES CRÉANCIER

nom : CGSLB

identifiant créancier : BE66 007 0850330011

adresse : Koning Albertlaan 95, 9000 Gent, Belgique

RÉSERVÉ À LA CGSLB

motif domiciliation : cotisation pour numéro d’affiliation

numéro de mandat

Veuillez remettre ce formulaire à votre secrétariat CGSLB. En cas d’arrêt de la domiciliation, le créancier (la CGSLB) doit en être averti.